Demande d'extension d'un expert déjà inscrit sur la liste des experts judiciaires de la Cour d'appel de RENNES

(PERSONNE PHYSIQUE/PERSONNE MORALE)

ANNEE 2027

<u>à envoyer au Procureur de la République du tribunal judiciaire **avant le 1er mars** (passé le 28 février la demande ne pourra être prise en compte)</u>

Toute information de nature à établir un critère de réinscription doit être accompagnée d'un ou plusieurs **documents justificatifs**.

IDENTITÉ DU CANDIDAT

NOM:			
Prénoms:			
		Département :	
	ent exercée :		
Marié le :			
		Profession:	
-			
		Mèl :	
1	•		
Domicila profession	nnel: cas informations oblig	atoires figureront par défaut dans la liste des c	ovn <i>o</i> vts
Telephone	Télécopie	Mèl :	
RUBRIOUE DAN	S LAQUELLE LE CANDI	DAT EST DEJA INSCRIT	
Rubrique, sous-rubi	rique et spécialité(s):		
			••••••
RUBRIQUE(S) I	<u>DANS LAQUELLE LE C</u>	ANDIDAT DEMANDE SON EXTENSION	<u>)N</u>
<u> </u>	rique et spécialité(s):		
1			

<u>JUSTIFICATIONS DE LA CANDIDATURE À L'EXTENSION</u> (La production de documents est indispensable pour la prise en comp

• Diplômes ou titres universitaires obtenus et évolution professionnelle depuis l'inscription initiale (en précisant les dates) :
• Nombre d'expertises effectuées * en 2020 :
•Nombre d'expertises actuellement en cours :
Rappel des missions remplies depuis l'inscription initiale spécialement valorisantes en raison de leur ampleur, de leur difficulté, de leur retentissement ou de l'excellence du résultat obtenu :
 Travaux scientifiques, techniques et professionnels, publications, participations à des congrès, fonctions remplies, activités professionnelles exercées avec le cas échéant le nom et l'adresse des employeurs depuis l'inscription sur la liste, spécialement valorisantes en raison de leur ampleur, de leur difficulté ou de leur retentissement :
Moyens, installations et qualifications du personnel dont le candidat peut disposer :
• Formation dans les domaines technique, expertal et notamment juridique (les principes directeurs du procès et les règles de procédure applicables aux mesures d'instructions confiées à un technicien), tels que réunions, congrès, stages, colloques, cours, abonnements à des revues :

• Autres éléments de nature à justifier la qualité de la candidature :
Je soussigné certifie n'avoir pas été l'auteur de faits contraires à l'honneur, à la probité et aux bonnes mœurs, n'avoir pas été l'auteur de faits ayant donné lieu à une sanction disciplinaire ou administrative de destitution, radiation, révocation, de retrait d'agrément ou d'autorisation, n'avoir pas été frappé de faillite personnelle ou d'une autre sanction en application du titre II du livre VI du code de commerce, n'exercer aucune activité incompatible avec l'indépendance nécessaire à l'exercice de missions judiciaires d'expertise. Fait à
Signature.